7.6.3 CATEGORIES ET CLASSEMENT

Les comités départementaux et régionaux sont habilités à **modifier ou supprimer**, en partie ou en totalité, les **catégories** définies par l'instauration de minima/maxima des degrés exigibles par agrès pour les catégories départementales ou régionales.
Ces modifications ou suppressions doivent être communiquées aux associations concernées avant le **1er septembre de la saison en cours**. Au-delà de cette date, le règlement de la saison précédente est tacitement reconduit.
Un classement est établi par catégorie.
Il est déterminé par le total des points obtenus aux 4 agrès et au « Mouvement d'Ensemble ».
Le nombre de notes retenues par agrès correspond au nombre de gymnastes minimum pouvant être engagées par catégorie en prenant en priorité et obligatoirement les notes du minimum imposé par degré.

7.7 CAS SPECIAUX

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront soumis à la CNGF.

8. NOTATION DES EXERCICES IMPOSES

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre le texte, les figurines et la vidéo dans la description des mouvements imposés : C'EST LE TEXTE QUI FAIT FOI.

8.1 CALCUL DE LA NOTE FINALE

Note Finale = Note D + Note E

Note D : de 4 à 13 points : Valeur des éléments contenus dans les imposés : variable suivant le degré (voir particularités sur certains degrés notamment lorsqu'il existe des options).
Note E : 10 points – déductions des fautes générales et techniques propres à chaque agrès et degré.

		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
AÎNÉES	**NOTE D**		**5 points**	**5.5 ou 6 points**	**7.5 ou 8 points**	**9.5 ou 10 points**	**13 points**
	NOTE E		*10 points*	*10 points*	*10 points*	*10 points*	*10 points*
JEUNESSES	**NOTE D**	**4 points**	**5 points**	**5.5 ou 6 points**	**7.5 ou 8 points**	**9.5 ou 10 points**	
	NOTE E	*10 points*	*10 points*	*10 points*	*10 points*	*10 points*	
NOTE FINALE		**14 points**	**15 points**	**de 15.5 à 16 points**	**De 17.5 à 18 points**	**de 19.5 à 20 points**	**23 points**

La note finale est obtenue en faisant la moyenne des **notes E** des 2 juges + la **note D.**

La note E est exprimée en centièmes (sans arrondir au 1/10e supérieur).

Ex : 7.30 + 7.20 = 14.50 : 2 = 7.25 **(note E)**

A la table de saut, un saut nul obtient **zéro** en note finale.

8.2 VALEUR DES FAUTES ET PENALITES

Les fautes sont réparties en deux catégories, elles sont toutes « NET » :

Fautes générales	Se référer au tableau des fautes générales
Fautes liées aux exigences techniques	Propres à chaque élément, agrès et degré

Les fautes générales ont des valeurs différentes selon leur importance :

Petites fautes	0.10 pt
Fautes moyennes	0.30 pt
Grosses fautes	0.50 pt
Très grosses fautes	0.80 pt et +

8.3 AIDE – PRESENCE

	Barres, Poutre et Sol	Saut
AIDE	*Touche de la gymnaste*	
	en cours d'exercice et/ou à la sortie ⇓ • **Sur un élément coté : perte de la valeur de la difficulté sur la note D et des 3 points sur la note E** • **Sur l'élément principal dans un paragraphe non coté : perte de 0.80 pt sur la note E**	pendant le saut ⇓ **Saut nul**

NOTA :

présence de l'entraîneur sur le tapis (sauf aux BA) (ou mains au-dessus du tapis) :	**0.50 point** sur la note finale
présence de l'entraîneur entre le tremplin et la table de saut :	**0.50 point** sur la note finale

La pénalité pour **aide** ne se cumule pas avec celle pour **présence sur le tapis**.
L'entraîneur peut indiquer aux poussins **l'ordre des éléments sans pénalité.**

8.4 ELAN SUPPLEMENTAIRE

Pour les mouvements imposés, un deuxième élan est autorisé à l'entrée en barres et poutre :

élan avec entrée non réalisée **SANS** touche du tremplin ou de l'agrès, ou passage en dessous, la gymnaste peut recommencer son entrée :	**Sans pénalité**
élan avec entrée non réalisée **ET** touche du tremplin ou de l'agrès, ou passage en dessous, la gymnaste peut recommencer son entrée :	**1 point**
rebond sur tremplin avant entrée (élan supplémentaire) (quelque soit le nombre de rebonds) :	**0.50 point**

Au saut, la gymnaste a droit à 3 courses pour 2 sauts :

course avec saut non réalisé **SANS** touche de la table, du tremplin, du trampoline, ou du trampo-tremp :	**Sans pénalité**
course avec saut non réalisé **ET** touche de la table, du tremplin, du trampoline, ou du trampo-tremp :	**Saut nul**

8.5 CHUTE

Chute au sol ou sur l'agrès : **1 point**

Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) sans pénalité pour élément supplémentaire.

Quand l'élément est reconnu :

- élément compatibilisé en **note D**
- **- 1.00 pt** de chute sur la **note E**
- fautes d'exécution sur la **note E**

Quand l'élément est tenté :

- **La gymnaste ne recommence pas :**
  - perte de la valeur de l'élément sur la **note D**
  - **- 1.00 pt** de chute et fautes générales sur la **note E**

- **La gymnaste recommence et l'élément est reconnu :**
  - élément compatibilisé en **note D**
  - **- 1.00 pt** de chute et fautes éventuelles sur la 2ème exécution sur la **note E**

Dans le cas de plusieurs tentatives, alors que l'élément est reconnu, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques éventuelles du dernier élément exécuté.

En cas de chute, la gymnaste a droit à un temps d'arrêt limité avant la reprise de l'exécution :

- Barres : 30 secondes
- Poutre : 10 secondes

Durant cette interruption de l'exercice, l'entraîneur est autorisé à assister et à conseiller la gymnaste.

Si la gymnaste ne continue pas l'exercice à la suite d'une chute ou autre évènement, elle sera notée :

- **note D** : sur la valeur de la partie réalisée (addition des éléments effectués)
- **note E** : pénalités pour fautes d'exécution sur la partie exécutée +

- une pénalité de 3 points par paragraphe coté non exécuté
- une pénalité de 0.80 point par paragraphe non coté avec un intitulé, non exécuté
- une pénalité de 0.80 point par paragraphe intitulé « chorégraphie », non exécuté
- une pénalité de 0.10 point par tiret manquant d'un paragraphe non coté intitulé «chorégraphie » avec un maximum de 0.80 point par paragraphe

8.6 ARRET

Sauf indication contraire, un exercice imposé doit être exécuté sans arrêt (temps de pause). Les arrêts obligatoires sont indiqués dans le texte.

Arrêt non motivé chaque fois (Pause de concentration > 2 secondes) : **0.10 point**
(sans pénalité pour les poussins du 1er au 3ème degré)

	Exigence : arrêt obligatoire	Pénalité pour non-respect
Position TENUE	2 secondes minimum	**0.30 pt**

8.7 PARAGRAPHE NON EXECUTE OU EXECUTE EN PARTIE

- Pour un paragraphe comportant un ou plusieurs éléments cotés :
  - perte de la valeur de l'élément coté sur la **note D** et pénalité de 3 points sur la **note E** si celui- ci n'est pas exécuté ou est aidé
  - pénalité de 0.10 point pour faute de texte sur la **note E** pour chaque tiret du paragraphe non exécuté ou exécuté partiellement avec un maximum de 0.80 point

- Pour un paragraphe ne comportant aucune cotation :
  - paragraphe nommé « chorégraphie » :
    - pénalité de 0.80 point sur la **note E** pour un paragraphe entier non exécuté, quelque soit le nombre de tirets
    - pénalité de 0.10 point sur la **note E** pour chaque tiret du paragraphe non exécuté ou exécuté partiellement avec un maximum de 0.80 point par paragraphe
  - paragraphe avec un autre intitulé que « chorégraphie » :
    - pénalité de 0.80 point sur la **note E** pour l'élément principal du paragraphe non exécuté
    - pénalité de 0.80 point sur la **note E** pour un paragraphe entier non exécuté
    - pénalité de 0.10 point sur la **note E** pour chaque tiret du paragraphe non exécuté ou exécuté partiellement avec un maximum de 0.80 point par paragraphe

      Il n'y a pas cumul de ces 2 dernières pénalités.

8.8 2EME EXECUTION

Un exercice imposé ne peut pas être recommencé. En cas d'incident technique (barre cassée, coupure du son, etc.), la gymnaste peut, après avis du Président du jury :

- recommencer en totalité son mouvement : la note de la 1ère exécution est annulée

  OU

- ne pas recommencer son mouvement : la note de la 1ère exécution est conservée

8.9 ORDRE ET EXECUTION DES ELEMENTS

Les éléments d'un exercice imposé doivent être exécutés dans l'ordre chronologique du texte.

élément non exécuté dans l'ordre chronologique :	**0.80 point**
élément supplémentaire - tout élément rajouté à l'enchaînement prévu (élément qui n'existe pas dans le degré concerné) :	**0.80 point + fautes d'exécution du 1er au 5ème degré**
élément mal exécuté, sans chute et recommencé :	**0.50 point + fautes d'exécution sur les 2 tentatives (sauf 6ème degré)**
élément remplacé par un élément n'existant pas dans le degré	**perte de la valeur de l'élément en note D et pénalité de 3pts sur la note E**

8.10 INVERSION

Les exercices imposés peuvent être inversés en totalité ou en partie (sauf aux Mouvements d'Ensemble et à la Formation Physique), mais les directions ne peuvent être modifiées.
Un pas en plus ou en moins est accepté en cas d'inversion à la poutre et au sol, sauf dans les liaisons d'éléments où figurent le terme « sans arrêt ».

Exemple : le texte dit : « pas chassé D-G-D », la gymnaste peut exécuter : « pas chassé G-D-G »

Changement de direction non conforme au texte : **0.30 point**

8.11 FAUTE DE TERMINOLOGIE OU OUBLI

faute de terminologie sur 1 élément non coté : *(ex : bras verticaux à la place de bras à l'horizontale)*	**0.10 point (sur la Note E)**
manque 1 élément non coté dans 1 paragraphe coté :	**0.10 point (sur la Note E)**

8.12 ELEMENTS AU CHOIX

Lorsque des éléments au choix sont proposés, la gymnaste doit choisir l'une des deux options.

En cas de chute lors de la 1ère exécution :

- la gymnaste peut exécuter à nouveau le même élément mais n'a pas le droit de tenter l'autre élément.
- si la gymnaste exécute un élément différent : **les 2 éléments exécutés ne sont pas reconnus, mais les fautes d'exécution seront prises en compte sur les 2 éléments.**

Au saut, lorsque dans un même degré, des sauts différents sont proposés, la gymnaste doit réaliser 2 fois le même saut.

Option différente au 2ème saut : ***2ème saut nul, la gymnaste est notée sur le 1er saut.***

8.13 DEFINITION

Elan intermédiaire (barres) : élan supplémentaire consécutif à un arrêt ou à une montée à l'appui corps en ouverture :	**0.50 point**
Appui d'une jambe contre la poutre : l'appui est une touche importante qui permet à la gym de se stabiliser :	**0.30 point**
Surface interdite (saut, barres, poutre) : surface rajoutée sous le tremplin et modifiant sa hauteur par rapport à l'agrès (planche, tapis,...) :	**0.50 point**
Sortie du tapis (sol) : les sorties en bout de tapis, au début, en cours et en fin de mouvement ne sont pas pénalisables (sauf celles liées à un élément désaxé) :	**Sans pénalité**
Éléments désaxés (sol) : un élément ou une série d'éléments désaxés, avec ou sans sortie du tapis :	**0.10/0.30 point à chaque fois**
Chute : appui d'une ou deux mains ou bras au sol, sur le bassin ou sur les genoux, sur ou contre l'agrès (sauf en BA) : Si la gymnaste fait des pas à la réception puis chute, il n'y a pas cumul de pénalités. Seule la chute compte.	***1 point***
Modifier la hauteur des barres sans autorisation :	**0.50 point** ***par gymnaste concernée***

8.14 ANNONCE DES DEGRES

Les gymnastes sont responsables de l'annonce des numéros des degrés qu'elles exécutent.
Mauvaise annonce du degré (Poussins) : pour tous les agrès, sans pénalité

mauvaise annonce du degré (aînées et jeunesses) : pour tous les agrès (sauf saut 6ème)	notation du degré exécuté (note D) et pénalité **0.80 point** sur note E
mauvaise annonce du saut (poussins, jeunesses et Aînées sauf saut 6ème degré) **:** *Exemple :* • *1er saut annoncé : 3ème degré, saut exécuté : 2ème degré. Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur. L'entraîneur intervient alors et demande la nullité du saut. Au 2ème saut, la gymnaste peut annoncer un 3ème et réaliser un 3ème degré. Après la demande de nullité du saut, il ne reste que 2 courses et 1 saut à la gymnaste.* • *1er saut annoncé : 3ème degré, saut exécuté : 2ème degré. Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur. L'entraîneur ne dit rien. Le juge note le 2ème degré et pénalise de **0.80 pt pour mauvaise annonce du saut.** La gymnaste est obligée d'effectuer un 2ème degré pour le second saut car les 2 sauts doivent être identiques. Si elle réalise un 3ème degré, son deuxième saut ne sera pas noté et elle n'a plus d'essai autorisé*.	Si au 1er saut, la gymnaste n'exécute pas le saut annoncé, l'entraîneur peut demander aux juges la nullité du saut.
pas d'annonce du saut :	le juge ne laisse pas la gymnaste effectuer un saut avant de connaître son degré.

8.15 TEMPS D'ECHAUFFEMENT PENDANT LA COMPETITION

Les gymnastes ont droit à 30 secondes d'échauffement à la poutre et au sol et 50 secondes aux barres asymétriques et au saut.
A la table de saut, le temps d'échauffement doit permettre à chaque gymnaste d'effectuer au moins 2 sauts (3 courses).
Au mouvement d'ensemble, l'équipe dispose de 5 minutes d'échauffement dont un passage en musique autorisé.

8.16 NOTATION AU SAUT POUR LES COMPETITIONS SUR PROGRAMME IMPOSE

Les gymnastes ont droit à deux essais dans le degré présenté. La moyenne de chaque saut est calculée séparément.

La meilleure moyenne est retenue comme Note Finale.

8.17 JURYS AUX AGRES

Nombre de juges par agrès : 2 au minimum
Nombre de juges au mouvement d'Ensemble : 6

Placement des juges :

- Saut : de côté, dans l'axe de la table de saut

- Barres : de profil, dans l'axe des barres
- Poutre : de côté, parallèle à la poutre
- Sol : de côté, le long des tapis

FAUTES GENERALES (Pénalités applicables aux mouvements imposes du 1er au 5ème degré) FAUTES	Petites 0 10 pt		Moyennes 0.30 pt	Grosses 0.50 pt	Très grosses 0.80 pt et +
Fautes d'exécution					
Bras ou jambes fléchis	chq f.	x	x	x	
Jambes ou genoux écartés	chq f.	x	largeur épaules ou +		
Hauteur insuffisante des éléments	chq f.	x	x		
Manque de précision dans les positions groupées, carpées ou tendues	chq f.	x	x		
Corps cassé ou cambré dans une position corps tendu (Barres, Poutre, Sol)	chq f.	x	x		
Position incorrecte ou relâchée des pieds/corps/buste	chq f.	x	x		
Dynamisme insuffisant	chq f.	x	x	x (en TS)	
Fautes de réception (tous les éléments y compris les sorties)					
Déviation par rapport à l'axe de réception	chq f.	x	x		
Jambes écartées à la réception	chq f.	x			
Ouverture du corps insuffisante après groupé ou carpé, avant la réception	chq f	x	x		
Mouvements pour maintenir l'équilibre : (pas de cumul si chute)	Ne pas dépasser 0.80 pt s'il n'y a pas eu chute				
• mouvements supplémentaires des bras, ou du buste, déséquilibre	chq f.	x	x		
• pas supplémentaires, petit sursaut	chq f.	x			Max 0.80 pt
• très grand pas ou saut (environ 1 mètre)	chq f.		x		Max 0.80 pt
• flexion profonde	chq f.			x	
• frôler l'agrès avec mains-bras, sans tomber contre l'agrès	chq f.		x		
Appui sur le tapis ou l'agrès avec 1 ou 2 bras	chq f.				1 pt
Chute sur le tapis sur les genoux ou le bassin	chq f.				1 pt
Chute sur ou contre l'agrès (sauf en BA)	chq f.				1 pt
Ne pas arriver sur les pieds d'abord (en Table de saut)	SAUT NUL				
Divers FSCF					
Mauvaise annonce du degré (Barres, Poutre, Sol et Saut)					
• Aînées/Jeunesses	Notation du degré exécuté (Note D) et pénalité de 0.80 pt sur la note E				
• Poussins	SP				
Pas d'annonce de saut	Le juge ne doit pas laisser sauter la gymnaste sans connaître le degré				
Saut exécuté avant le signal des juges	Le saut est à refaire : SP				
Faute de terminologie (chroré/liaison) ou fautes de texte	chq f.	x			
Elément coté non exécuté ou aidé	Annulation de la valeur de l'élément sur la note D + pénalité de 3 pts sur la note E				
Paragraphe avec élément coté : absence d'un tiret	chq f.	x			
Elément principal aidé dans un paragraphe non coté	chq f.				0.80 pt
Paragraphe non coté non réalisé (totalement ou partiellement)	chq f.	x (par tiret)			Max 0.80 pt (paragraphe)
Paragraphe chorégraphie non réalisé (totalement ou partiellement)	chq f.	x			Max 0.80 pt (paragraphe)

FAUTES	Petites 0 10 pt		Moyennes 0.30 pt	Grosses 0.50 pt	Très grosses 0.80 pt et +
Elément non exécuté dans l'ordre chronologique	chq f.				0.80 pt
Position non tenue	chq f.		x		
Arrêt non motivé (plus de 2 sec), sauf pour les 3 premiers degrés poussins	chq f.				
Elément supplémentaire (élément qui n'existe pas dans le degré concerné)	chq f.				0.80 pt
Elément mal exécuté, sans chute et recommencé				x	
Tout élément chuté peut être recommencé sans pénalité pour élément supplémentaire					
Pour les éléments au choix :					
• option différente après chute en Barres, Poutre et Sol	Perte de la valeur de l'élément sur la note D + fautes d'exécution sur la note E **sur les 2 éléments**				
• option différente au 2ème saut	2ème saut nul, la gymnaste est notée sur le 1er saut				
Changement de direction non conforme au texte			x		
Elan supplémentaire en entrée : un 2ème élan est autorisé à l'entrée en Barres et Poutre					
• élan avec entrée non réalisée **sans** touche de tremplin ou de l'agrès ou passage en dessous	SP				
• élan avec entrée non réalisée **et** touche de tremplin ou de l'agrès ou passage en dessous					1 pt
• rebond sur le tremplin avant l'entrée (élan supplémentaire), quel que soit le nombre de rebonds				x	
Fautes spécifiques en Poutre et Sol					
Manque de liaison entre 2 éléments gymniques	chq f.		x		
Manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques	chq f.			x	
Ecart insuffisant	chq f.	x	x		
Marche pieds à plat (si demandé sur 1/2 pointes)	chq f.	x			
Aide des mains non autorisée (relevé de roulade AV, grand écart ...)	chq f.		x		
1/2 tour ou tour pieds à plat	chq f.		x		
Elément réalisé avec sur ou sous rotation	chq f.		x		
ATR non dans le plan vertical	chq f.	<10°		de 10° à 30°	≥ 30° valeur élt : note D
Acrobatie non dans le plan vertical	chq f.	<10°	de 10° à 30°	≥30°	
Position accroupie avec dos rond ou dos non vertical	chq f.	x	x		
Appui d'une jbe contre la poutre	chq f.		x		
Frôler la poutre avec pied ou jbe	chq f.		x		
Manque d'harmonie musique mouvement	chq f.	x	x	max 0.50 pt sur tout le mouvement	
Sortie en bout de tapis sauf élément desaxé	SP				
Fautes spécifiques en Barres					
Elan intermédiaire (une seule pénalité par élément)	chq f.			x	
Ajustement des prises	chq f.	x			
Appui passif	chq f.		x		
Suspension passive	chq f.		x		
Extension du corps insuffisante dans les bascules et les balancers BI et BS	chq f.	x	x		

Elément ou passage réalisé de façon discontinue	chq f.	x	x	x	
Frôler l'agrès avec les pieds	chq f.		x		
Heurter l'agrès avec les pieds	chq f.			x	
Frôler le tapis avec les pieds	chq f.			x	
Heurter le tapis avec les pieds	chq f.				1 pt

FAUTES	Petites 0 10 pt		Moyennes 0.30 pt	Grosses 0.50 pt	Très grosses 0.80 pt et +
Comportement de l'entraîneur SUR NOTE FINALE					
Tenue non conforme	Exclusion du plateau ou 2 pts en discipline				
Aide sur un élément coté	Annulation de la valeur de l'élément sur la Note D et pénalité de 3 pts sur la Note E				
Aide sur un élément principal dans un paragraphe non coté	chq f.				0.80 pt
Présence de l'entraîneur sur le tapis (sauf en BA / ou sur la zone interdite au saut : ou mains au-dessus des tapis)	chq f.			X	
Signes, conseils verbaux, cris…de l'entraîneur à sa gym (sauf pour les poussins)	chq f.		X		
Gêner la visibilité des juges	chq f.	X			
Touche de l'engin pendant l'exercice	chq f.	X			
Parler avec les juges en activité pendant la compétition	chq f.		X		
Utilisation de la magnésie incorrecte, utilisation de substance collante ou nettoyage complet de la barre	chq f.	X			
Comportement antisportif de l'entraîneur	1ère fois : avertissement / 2ème fois : exclusion de la compétition				
Comportement de la gymnaste SUR NOTE FINALE					
Utilisation de la magnésie incorrecte, utilisation de substance collante ou nettoyage complet de la barre	chq f.	X			
Irrégularités aux agrès :					
• Fautes de présentation en début et/ou fin d'exercice	chq f.	X			
• Pas de présentation de l'équipe devant le corps de jury lors des compétitions par équipes	SP				
• Poursuite de l'entraînement après la fin de l'échauffement après avertissement :					
- Pour l'équipe			X	avec un max. de 1 pt	
- Pour les gymnastes individuelles			X		
• Déplacer le tapis supplémentaire				X	
• Ajout d'un autre tapis supplémentaire				X	
• Modifier la hauteur des agrès sans autorisation				X	
• Réglages des barres en cours de mouvement	Exercice terminé				
• Placer le tremplin sur une surface non autorisée				X	
• Enlever les ressorts du tremplin				X	
• Dépassement du temps de chute (Barres et Poutre)	Exercice terminé				
Tenue non conforme (justaucorps, bijoux)	à chq agr.		X		
Quitter l'aire de compétition sans permission	Disqualifiée				
Ne pas participer à la remise de récompenses (sans permission)	Classement annulé				
Retard injustifié ou interruption de la compétition	Pénalité de 2 points				

8.18 FEUILLES DE NOTATION

Les juges remplissent les feuilles de notation. Ils indiquent en face du numéro de chaque gymnaste les éléments suivants :

- le degré effectué
- la note D
- la moyenne des notes E
- la Note Finale obtenue

L'original de la feuille de pointage est destiné au secrétariat. La copie est remise à l'entraîneur pour vérification.

8.19 NOTE DE DISCIPLINE

Une note de discipline sur 10 points est attribuée, à chaque agrès et aux Ensembles, par équipe.
Les pénalités pour fautes de discipline sont déduites par le jury de l'agrès ou par le responsable d'agrès, avec accord du Président du jury.
Pénalités :

retard non justifié sur le lieu de compétition ou à l'agrès	**2 points**
dépassement du temps d'échauffement	**0.30 point par gym, avec un maximum d'1 point par équipe**
mauvaise répartition des degrés	**0.50 point**
indiscipline, chahut, déplacement intempestif	**2 points**
comportement antisportif (entraîneur et/ou gymnaste)	**0.30 point à chaque fois, avec un maximum de 2 points par équipe**
non-respect de l'ordre de passage aux agrès	**1 point**
justaucorps enlevé sur le terrain de compétition même partiellement durant la compétition	**0.30 point par gym concernée**
Non-respect par l'entraîneur des règles JA 1.1.4 (ensembles)	**0.30 points**
tenue des entraîneurs non conforme	**2 points (au 1er agrès)**